

**Annexe à la circulaire aux intermédiaires
agrés n° 2020-13 du 02 juin 2020 relative aux emprunts extérieurs**

Liste des organismes de notation :

1- Pour les sociétés de micro finance:

- MicroRate,
- Micro-Credit Ratings International Limited (M-Cril),
- MicroFinanza Rating (MFR)

2- Pour les autres entreprises y compris les banques et les établissements financiers agréés dans le cadre de la loi n° 2016-48 :

- Fitch Ratings,
- Standard & Poor's,
- Moody's.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 16 juin 2020"